



MàJ le 05 Août 2022

## Nouveau Buraliste

- Type de stage : Réglementation et gestion du commerce
- Public visé : Futurs gérants, suppléants ou associés d'un débit de tabac
- Prérequis : Cette formation ne nécessite pas de prérequis
- Durée de la formation :
  - ✓ Gérants ou suppléants : 20 heures en 3 jours
  - ✓ Associés de SNC non suppléants : 7 heures (la première journée)
- Horaires : Chaque journée de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 (16h30 le 3ème jour)
- Modalités d'organisation : Formation en présentiel
- Tarif : 622,50 € HT par stagiaire
- Nombre de stagiaires : Minimum 5 / Maximum 20  
Respect des contraintes sanitaires en cours à la date de la formation.
- Objectifs pédagogiques :  
La formation permet aux futurs buralistes de comprendre et d'appliquer la réglementation relative au « contrat de gérance » et à la gestion de leur commerce. Les principaux objectifs pédagogiques sont donc :
  - ✓ Connaître la réglementation liée à l'exploitation d'un débit de tabac
  - ✓ Connaître de la réglementation liée à la santé publique
  - ✓ Acquérir des notions de gestion de base d'un commerce
- Contenu de la formation :
  - Jour 1 :
    - La réglementation relative à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés
    - La réglementation relative à la santé publique en matière de tabac, son contexte et les risques sanitaires du tabagisme
    - Les modalités d'approvisionnement du débit de tabac
  - Jours 2 et 3 :
    - Les modalités de rémunération du buraliste et le suivi des commandes
    - La gestion du fonds de commerce associé au débit de tabac



- Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement mis en œuvre :
  - ✓ Moyens et méthodes pédagogiques

La formation est basée sur une pédagogie adaptée aux adultes faisant appel à la participation active des stagiaires et s'appuyant sur une alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques, d'étude de cas, de retours d'expérience et d'échanges avec les participants.
  - ✓ Modalités d'accompagnement

Un kit pédagogique est remis à chaque stagiaire durant la formation. Il contient notamment le « book stagiaires », un livret de travaux pratiques, un guide des bonnes pratiques de la profession, ainsi que le « Buraliste Mode d'emploi ».

Des ressources en ligne sont disponibles, après la formation, pour chaque stagiaire sur le site internet du Centre de Formation dans l'Espace Stagiaires
  - ✓ Moyens techniques

Salle de formation équipée, vidéoprojecteur et paperboard, situé dans un établissements recevant du public (ERP) accessibles aux personnes en situation de handicap.
  - ✓ Moyens d'encadrement

La formation est animée par un formateur expert, membre de l'équipe pédagogique du Centre National de Formation des Buralistes.
- Moyens permettant le suivi et l'appréciation des résultats :
  - ✓ Suivi de l'exécution

Feuilles d'émargement signées par les stagiaires et le formateur par demi-journée
  - ✓ Appréciation des résultats

Evaluation formative tout au long de la formation (Exercices pratiques)  
Evaluation des acquis en fin de formation (Questionnaire d'évaluation)  
Enquête de satisfaction des stagiaires
  - ✓ Attestation de formation

Attestation de suivi de stage à l'attention des services des douanes compétents régionalement pour le débit concerné



- Validation des compétences :

**La certification « Exploitation d'un bureau de tabac dans le respect du contrat de gérance » est en cours d'enregistrement au Répertoire Spécifique de France compétences.**

À l'issue de la formation, les compétences suivantes des candidats seront évaluées :

- Identifier le rôle, les missions et les obligations du buraliste dans le respect de la réglementation relative à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés (contrat de gérance)
- Agencer le bureau de tabac selon la réglementation (implantation, information, affichages ...)
- Réaliser les achats, l'approvisionnement du bureau de tabac et la réception de produits selon la réglementation en vigueur
- Suivre et optimiser les stocks du bureau de tabac selon la réglementation en vigueur
- Réaliser les ventes des produits du tabac et des produits liés aux charges d'emploi selon la réglementation en vigueur

L'évaluation des compétences est réalisée sous la forme :

- D'un questionnaire écrit sous la forme de questions ouvertes et de QCM
- D'études de cas pratiques associées à un entretien oral concernant :
  - L'agencement et plan d'un bureau de tabac,
  - La réalisation d'achats de produits, suivi des commandes et contrôle des produits à réception
  - L'analyse d'un bon de livraison avec erreur et vérification)
  - Un inventaire et la gestion des stock tabac
  - La vente des produits du tabac

Un jury d'évaluation et de certification composé du directeur de Formation Buralistes et de 2 professionnels évalue et valide les compétences des candidats.

- **En cas de retard ou d'absence, nous vous demandons de bien vouloir prévenir :**

Votre référent Administratif : Madame Catherine LERAT  
contact@formationburalistes.fr / 01-53-21-10-30

- **Pour toute question sur le contenu de votre formation, n'hésitez pas à contacter :**

Votre référent Pédagogique : Monsieur Jean-Baptiste PASCAUD  
Jb.pascaud@formationburalistes.fr



- **En situation de handicap ?**

Nous avons à cœur d'adapter notre pédagogie et notre logistique au service de votre formation.

Nous mettons à votre disposition notre **réfèrent handicap** pour adapter votre parcours de formation à vos besoins spécifiques :

Contactez Monsieur Jean-Baptiste PASCAUD, notre réfèrent handicap à l'adresse suivante : [Jb.pascaud@formationburalistes.fr](mailto:Jb.pascaud@formationburalistes.fr)

La structure suivante peut également vous apporter un appui pour le bon déroulement de nos actions de formation :

**MDPH 75** – 69 Rue de la victoire 75009 Paris  
Téléphone: 01 53 32 39 39

**CAP EMPLOI 75** – Le Chaumont 43 Bis Rue d'hautpoul 75019 Paris  
Téléphone: 01 44 52 40 60

**AGEFIPH IDF** – 192 Avenue Aristide Briand 92220 Bagneux  
Téléphone: 0 800.11.10.09

\* \*  
\*